
Consultation publique : modification du règlement 03-096

Lors de son assemblée du 20 avril 2026, le conseil municipal a adopté le projet de règlement P-03-096-10 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096) ».

Ce projet de règlement vise à :

- maintenir l'avis de détérioration comme outil coercitif pour certaines infractions à des normes du règlement 03-096 en matière d'occupation et d'entretien des bâtiments;
- réadopter ces normes conformément aux articles 145.41 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ce projet fera l'objet d'une assemblée publique de consultation le mercredi 20 mai 2026, à 15h30, à la salle 6A 35 située au 303, rue Notre-Dame Est, 6^e étage.

Au cours de cette assemblée, un membre du conseil municipal ou tout autre personne désignée par ce membre expliquera le projet de règlement ainsi que les objectifs de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal et n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement et le sommaire décisionnel s'y rapportant sont disponibles pour consultation à la réception du Service de la stratégie immobilière et de l'habitation située au 4^e étage du 303, rue Notre-Dame Est, les jeudis 7 et 14 mai de 8h30 à 16 h 30. Ils sont également accessibles en ligne, avec le présent avis public, vers l'hyperlien suivant : <https://mtl.ged.montreal.ca/constellio/?collection=mtlca&portal=REPDOCVDM#!displayDocument/00000143340>

Fait à Montréal, le 6 mai 2026

Le greffier de la Ville,

Emmanuel Tani-Moore, avocat

Date de parution : Le 6 mai 2026 – Le Devoir